

**RELEVE DE DECISIONS DU COMITE DE PILOTAGE
PAYS « LANDES GIRONDE »
DU 21 FEVRIER A SAINT SYMPHORIEN**

I. CONCERNANT LE COMITE DE PILOTAGE

A l'unanimité, il a été :

1. Approuvé les listes des titulaires et des suppléants au Comité de Pilotage, proposées par les communautés de communes et les syndicats, selon le mode de désignation prévu lors du Comité de Pilotage du 24 janvier 2002.
2. Entériné la confirmation de la participation de tous les Conseillers Généraux au Comité de Pilotage.
3. Décidé de la composition du bureau du Comité de Pilotage :
 - Un président : Monsieur Dominique Coutière, Président de l'Airial et du PNRLG.
 - Deux vices présidents :
 - ◆ 1^{er} vice-président : Monsieur Guy Dupiol, Président du SMR, Conseiller général de Saint Symphorien.
 - ◆ 2^{ème} vice-président : Monsieur Marc Lalanne, Conseiller Général de Captieux.

II. CONCERNANT LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Après avoir constaté que toutes les communautés de communes ou Syndicats, à l'exception d'un seul, ont communiqué une liste de personnes susceptibles de faire partie du Conseil de Développement, que cette liste rassemble plus de 70 personnes.

A l'unanimité, il a été :

1. Décidé que chaque communauté de communes (ou syndicats) désignent 4 titulaires, et au maximum 4 suppléants afin d'associer l'ensemble des personnes pressenties.
2. Arrêté les modalités de désignations des titulaires et suppléants au Conseil de Développement à partir des listes proposées et après avoir vérifié qu'il existait une répartition harmonieuse dans chaque thème.
3. Demandé à chaque communauté de communes ou syndicats **de transmettre avant le 1^{er} mars à l'AIRIAL, la liste des personnes désignées comme titulaires lors de ce Comité de Pilotage, ainsi que celle des suppléants.**
4. Demandé à chaque communauté de communes ou syndicats (y compris le canton de Belin-Beliet) **d'approuver par délibération avant le 15 mars 2002** la composition du Conseil de Développement (liste nominative des personnes transmise début mars par l'Airial).
5. Décidé de réserver 4 sièges au Conseil de Développement pour les titulaires du Canton de Belin-Beliet).

III. CONCERNANT LA METHODE DE TRAVAIL

A l'unanimité, il a été décidé :

1. Que les chargés de missions de l'Airial et du Parc, en fonction de leurs compétences et des thèmes, soient au service du Conseil de Développement pour l'aider dans son fonctionnement et dans l'animation des réunions relatives à la Charte du Pays, et souhaité que les chargés de missions des principales structures intercommunales y participent.
2. De ne pas limiter le rôle des chargés de missions à un simple rôle de secrétariat mais de l'étendre à celui d'animateur et de modérateur des groupes de travail.
3. Que la priorité pour l'Airial en 2002 sera la mise en place de la Charte de Développement et le programme Leader+.
4. Que les titulaires et les suppléants du Comité de Pilotage travailleront en commission selon les thèmes précédemment définis. Après avoir précisé que chaque personne pouvait participer à plusieurs groupes et avoir vérifié la répartition harmonieuse des candidatures dans les groupes, il a été demandé que chacun s'y inscrive et que les communautés de communes et les syndicats transmettent la répartition définitive des personnes dans les commissions **avant le 15 mars**.
5. De réunir **le 21 mars 2002 à 18 H à Morcenx le Comité de Pilotage (titulaires et suppléants) et le Conseil de Développement**, afin de définir consensuellement les objectifs et les méthodes de travail.